

**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée spéciale** du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **26 novembre 2014**, à la salle Bonne Entente à 17 heures. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique.

A l'ordre du jour le point suivant : Demande d'appui à la MRC de Lotbinière concernant la fusion des commissions scolaire et de son redécoupage.

**Résolution numéro 140-2014**

**Demande d'appui de la MRC de Lotbinière concernant le redécoupage géographique du territoire des commissions scolaires du Québec**

**Attendu que** le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a déposé des propositions de fusion de commissions scolaires et de redécoupage des territoires desservis par certaines commissions scolaires;

**Attendu que** ce projet du Ministre a pour effet de rattacher la municipalité de Saint-Sylvestre à la Commission scolaire des Navigateurs et, par conséquent, de diriger les élèves de niveau secondaire de notre municipalité vers les établissements de cette commission scolaire;

**Attendu que** les élèves de niveau secondaire de notre municipalité fréquentent l'école secondaire située à Ste-Marie-de-Beauce, depuis environ 50 ans;

**Attendu que**, tout en étant fiers d'habiter dans Lotbinière, les citoyennes et citoyens de Saint-Sylvestre ont développé depuis des décennies des liens organiques serrés avec la municipalité de Ste-Marie-de-Beauce, que ce soit au niveau culturel, social et économique;

**Attendu que** tous les intervenants socio-économiques de Saint-Sylvestre demandent unanimement et fermement que les élèves visés continuent de fréquenter la Polyvalente Benoît-Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce ;

**En conséquence**, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande à la MRC de Lotbinière d'appuyer la municipalité dans ces démarches concernant le rattachement de ladite municipalité à la nouvelle Commission scolaire qui résultera de la fusion des Commissions scolaires des Appalaches, de la Beauce-Etchemin et de la Côte-du-Sud; et cela, afin que les élèves de niveau secondaire de ladite municipalité continuent de fréquenter la Polyvalente Benoît-Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce.

Levée de l'assemblée à 17 heures 20 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière